

Note de service

Destinataires : Autorisateurs d'appareils et accessoires de mobilité inscrits au PAAF

Expéditeur : David Schachow, directeur intérimaire, Programme d'appareils et accessoires fonctionnels

Date : 11 juin 2021

Objet : Nouveau barème de prix pour les marchettes à roulettes pour adultes

En février 2020, le ministère de la Santé a annoncé un nouveau barème de prix pour les marchettes à roulettes pour adultes, qui entrera en vigueur le 1^{er} avril 2020. En raison de la pandémie de COVID-19 et de son incidence sur le système de santé de l'Ontario, le ministère a retardé la mise en œuvre de ce nouveau barème.

Les nouveaux prix, qui devaient prendre effet le 1^{er} avril 2020, entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Les Ontariennes et les Ontariens actuellement admissibles à la couverture complète des coûts des marchettes à roulettes pour adultes continueront d'être entièrement couverts. Celles et ceux qui sont tenus de payer la quote-part de 25 % verront leur coût diminuer.

Les prix approuvés par le PAAF seront réduits pour les modèles de marchettes à roulettes pour adultes suivants, à compter du 1^{er} octobre 2021 :

- Le prix du type 1 passera de 82 \$ à 64 \$, soit une réduction de 5 \$ de la quote-part d'un client;
- Le prix du type 2 passera de 324 \$ à 254 \$, soit une réduction de 18 \$ de la quote-part d'un client;
- Le prix du type 3 passera de 417 \$ à 328 \$, soit une réduction de 22 \$ de la quote-part d'un client.

Aucun changement n'a été apporté aux politiques du PAAF en ce qui concerne le rôle et les responsabilités de l'autorisateur inscrit au programme.

Le gouvernement continuera de travailler avec ses précieux partenaires en soins de santé pour assurer la mise en œuvre efficace de cette transition.

Si vous avez des questions concernant le changement des prix des marchettes à roulettes pour adultes, veuillez communiquer directement avec le programme en envoyant un courriel à l'adresse adpauthorizers@ontario.ca.

(original signé par)

David Schachow
Directeur intérimaire
Programme d'appareils et accessoires fonctionnels